

# CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 21 JUIN 2013

## Compte-rendu

L'an deux mil treize, le vingt et un du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire,

**Etaient présents :** Mmes et MM. Bernard THIVEND, Claude HUGUES, Eric MARTIN, Jean-Luc METTON, Adjoint, Laurent FROMENT, Walter MASTON, Pascale MACHILLOT, René PROST, Anne-Laure DAVID, Patrick TATU, Michel NELY et Marie-Pierre FAYOLLE

**Absents excusés :** Mmes Gisèle AULOIS, Isabelle DEMEURE BESSON, Catherine BAILBE, Marylin BURNOT, MM. Christian BUONO, Philippe NEMOZ.

**Absent :** M. Georges PACAREAU

A l'ouverture de la séance, M. le Maire a présenté à l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par un membre du Conseil municipal empêché d'assister à la séance, de voter en son nom,

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
Christian BUONO	Jean-Luc METTON

**Date de la convocation :** 13 juin 2013

**Secrétaire élue pour la séance :** Mme Pascale MACHILLOT

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Art.	Op.	Désignation	Dépenses	Art.	Op.	Désignation	Recettes
		<b>Fonctionnement</b>					
<b>021</b>		<i>Dépenses imprévues</i>	42 207,81	<b>7381</b>		<i>Droits de mutation</i>	364,00
				<b>74121</b>		<i>Dotation Solidarité</i>	1 229,00
				<b>7478</b>		<i>Rurale</i>	
						<i>Autres organismes</i>	40 614,81
		<i>Dépenses totales</i>	42 207,81			<i>Recettes totales</i>	42 207,81
		<b>Investissement</b>					
<b>2312</b>	<b>165</b>	<i>Aménagement rond point</i>	- 3 382,40	<b>24</b>		<i>Cession tondeuse</i>	7 295,60
				<b>24</b>		<i>Cession balayeuse</i>	5 600,00
<b>2041411</b>	<b>157</b>	<i>Éclairage public</i>	3 382,40	<b>1323</b>	<b>102</b>	<i>Subvention trottoir</i>	- 598,00
<b>20</b>		<i>Dépenses imprévues</i>	12 297,60				
		<i>Dépenses totales</i>	12 297,60			<i>Recettes totales</i>	12 297,60

M. HUGUES indique que cette décision modificative prend en compte la régularisation des recettes fiscales, les modalités de versement du contrat enfance par la CAF (acompte de 70 % pour l'année en cours), la reprise de la tondeuse et de la balayeuse.

### RÉALISATION DE DEUX PRÊTS : 50 000 € et 35 000 € - CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

M. HUGUES présente les propositions des quatre banques qui ont répondu à la demande de la commune. Il s'agit de la Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le tableau comparatif est soumis à la réflexion du Conseil Municipal. Après étude, l'offre de la Caisse d'Épargne est retenue.

- Taux : 3,88 % - Durée 20 ans

## TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIF 2014

Le Maire indique que des tarifs de droit commun (par m<sup>2</sup>, par an et par face) ont été fixés par le texte législatif, en fonction du nombre d'habitants de la commune et de son appartenance ou non à un EPCI de plus de 49 999 habitants ( ou de plus de 199 999 habitants, pour une commune de plus de 49 999 habitants).Un arrêté ministériel du 10 juin 2013 a actualisé ces tarifs pour l'année 2014.

Le conseil municipal fixe ainsi qu'il suit, sur le territoire, à compter du 1er janvier 2014, la taxe locale sur la publicité extérieure par m<sup>2</sup> et par an.

- dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques : 20,20 euros,
- dispositifs publicitaires et préenseignes numériques : 60.60 euros
- enseignes égales au plus égales à 12 m<sup>2</sup> : 20.20 euro
- enseignes comprises entre 12 et 50 m<sup>2</sup> : 40.40 euros
- enseignes de plus de 50 m<sup>2</sup> : 80.80 euros.

### MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE ET LA REALISATION DU PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS-ORLEANS-CLERMONT-FERRAND-LYON (POCL Cœur de France)

La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon concerne directement 5 régions et 12 départements, représentant 19 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire. Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

Compte tenu que la LGV POCL se situe au 1er rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivités (gains de temps, accessibilité, intégration dans le système de transports maillé, performant écologique, etc...).

Par conséquent, la commune de Pouilly-les-Nonains, représentée par M. THIVEND, Maire, demande par la présente :

**-La reconnaissance de ce projet par l'État comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence** en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondues, acteurs, économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.

### VOIRIE 2013 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Présentation par MM. TATU et NELY des résultats de la commission voirie suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'investissement de la voirie :

Entreprises	installation chantier	Purges	Enduit point à temps	Montant HT	TVA	TTC
Eiffage	182.99	1 830.75	1 411.20	3 424.94	671.29	4 096.23
pu ht		<b>73.23</b>	<b>2.94</b>			
Eurovia	500.00	1 250.00	1 728.00	3 478.00	681.69	4 159.69
pu ht		<b>50.00</b>	<b>3.60</b>			
Pontille	200.00	750.00	4 320.00	5 270.00	1 032.92	6 302.92
pu ht		<b>30.00</b>	<b>9.00</b>			

Après examen du tableau des résultats et en accord avec la commission voirie, le conseil municipal retient l'entreprise EIFFAGE. Le détail des travaux à réaliser sera défini par la commission et transmis à l'entreprise.